

Les votations

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **60 (1972)**

Heft 9

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-273177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chez nous... et à l'étranger

LA SUISSE ET L'EUROPE

A l'heure où l'on parle beaucoup d'intégration européenne, où les accords passés entre la Suisse et la CEE vont être soumis à une votation populaire, au début de décembre, nos lecteurs prendront sans doute connaissance avec intérêt du résumé de la conférence prononcée le 6 mai à l'assemblée de l'Alliance de sociétés féminines suisses, à Berne.

Origine d'une Europe unie

Jeanne Hersch remarque tout d'abord, que le désir de fédérer les Etats européens est né dans des pays en guerre, voulant préparer la paix, dans les milieux de la Résistance à la domination totalitaire.

Les premières tentatives de coopération européennes furent la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), la CEE (Communauté économique européenne ou Marché commun), le Parlement européen dont le siège est à Strasbourg et l'AELE (Association européenne de libre échange). La Suisse fait partie des deux derniers et a engagé des négociations pour participer à la CEE.

Jeanne Hersch précise ensuite qu'elle s'exprime en intellectuelle, qui, depuis 25 ans, se bat pour une politique européenne. Elle va tenter d'expliquer pourquoi la Suisse ne doit pas rester en dehors du mouvement européen.

Tous les pays ont eu des difficultés « exceptionnelles » à résoudre pour entreprendre de construire ensemble une Europe unie.

Par exemple la France devait lier son destin à celui de l'Allemagne contre laquelle elle venait de se battre.

L'Allemagne, divisée en deux, accentuait cette division en consolidant ses liens avec les autres pays d'Europe occidentale.

Pour l'Angleterre, avec son passé lié au Commonwealth, les problèmes à résoudre étaient aussi, à première vue, insurmontables.

La Suisse, elle aussi, a un passé exceptionnel, une structure politique unique au monde. Nous le savons, mais nous ne pouvons pas toujours exiger des autres qu'ils s'inclinent devant notre caractère exceptionnel.

Pour l'Europe entière il est important que l'unité politique se réalise. « Je souhaite notre participation à cette œuvre. Nous sommes intéressés à la santé, à la paix de l'Europe, proclame Jeanne Hersch, mais à une paix basée sur les Droits de l'Homme. »

Réponses aux objections généralement soulevées à notre participation à la CEE

Remarque préliminaire : La Suisse n'est pas candidate à l'adhésion à la CEE, comme l'est l'Angleterre ou la Norvège, mais elle désire resserrer les liens économiques avec les pays membres de la CEE et signer avec eux des accords économiques, sociaux et culturels.

1. **Préserver notre indépendance et notre souveraineté nationale.** — Or, qu'est-ce que l'indépendance nationale en 1972 ? Cette indépendance est limitée de fait, nous ne pouvons vivre en autarcie, nous sommes soumis aux contraintes économiques (la réévaluation du franc suisse en a été la démonstration). Au lieu de vivre l'illusion, il vaut mieux voir les réalités en face, les soumettre à la volonté politique, à un autre niveau.

2. **Préserver nos structures fédéralistes.** — Il faut relever ici les similitudes de nature, de structure et de finalité entre l'Europe unie et la Suisse.

L'Europe fédérée doit donner moins d'importance aux « grands » et tenir compte des minorités. Or, chez nous, il y a un sens profond de la réalité des minorités. Apprendre le fédéralisme, c'est apprendre le sens et le respect des minorités. La Suisse pourrait là apporter une expérience à l'Europe.

3. **La Suisse ne veut pas se soumettre au despotisme bureaucratique et capitaliste.** — Pour échapper à ce despotisme technocratique, il faut constituer des pouvoirs politiques au-dessus de la bureaucratie, savoir ce que l'on veut, déterminer des options et sans taire la réalité économique, prendre des décisions politiques à travers des constitutions démocratiques.

4. **Préserver la démocratie directe.** — La tâche de gouverner est tellement technique que la démocratie directe joue de moins en moins. D'autre part, il y a de nouveaux éléments, tels que l'information et les connaissances apportées par les mass média, en particulier la TV, qui peuvent rendre de grands services à la popularisation de la démocratie. (Nous connaissons aussi bien M. G. Pompidou ou M. W. Brandt que l'on connaît un conseiller fédéral.) Mais au niveau européen, il faudra réaménager la démocratie directe, réinventer sa technique et ses moyens.

La démocratie directe dans l'île sacrée de la Suisse ne peut survivre qu'à condition que les pays européens qui l'entourent ne soient pas poussière. Pour Jeanne Hersch, l'unification économique ne suffit pas, il faut aller plus loin, vers une unification politique — en cela l'oratrice va plus loin que le conseiller fédéral E. Brugger. Elle montre aussi que la Suisse est née d'une volonté politique ; notre unité a été voulue, elle n'est ni économique ni naturelle. Grâce à cette volonté d'unité politique nous nous sommes « faits » au cours des siècles. La petite Europe aussi est un pays fédéral qui se veut être en unissant des pays démocratiques. C'est pour défendre cette forme de vie démocratique, basée sur les principes des Droits de l'Homme que l'Europe veut s'unir.

De plus, contre les menaces écologiques qui sont lourdes de conséquences pour notre vie de tous les jours, il faut prendre des mesures au niveau du continent. Les eaux du Rhin toujours plus polluées en sont un exemple. Nous devons pouvoir participer à ces décisions.

5. **Préserver notre neutralité.** — Le peuple suisse n'accepterait pas de renoncer à la neutralité ; elle nous a rendu trop de services lors des derniers conflits, et le peuple suisse y tient de plus en plus. C'est une donnée politique qui ne joue plus le rôle qu'elle jouait il y a trente ans ; ce n'est plus une neutralité entre belligérants éventuels côtoyant nos frontières. Nous devons vouloir une neutralité européenne, une Europe troisième superpuissance avec perspective de neutralité.

La Suisse ne peut plus être aujourd'hui, et surtout ne pourra plus être demain, aussi absente dans la politique européenne qu'elle l'était autrefois. Ses rapports avec les autres pays sont

profondément transformés. On ne peut plus dissocier la politique intérieure et extérieure.

Les Droits de l'Homme devraient s'ajouter aux autres principes qui commandent notre politique étrangère : universalité, solidarité, neutralité. C'est le seul terrain de pensées communes auxquelles les hommes de tous les pays puissent se référer. La Suisse devrait réclamer inlassablement l'application des Droits de l'Homme.

Le sentiment intime avec lequel le soldat suisse prend son fusil, c'est d'abord pour les droits de l'Homme. La Suisse devrait donner une autre portée à la neutralité, inventer son rôle propre au service du droit international, perfectionner, par exemple, la technique de l'arbitrage. Mais alors l'intervention de la Suisse devrait être **crédible** ; et pour cela il faut savoir en **payer le prix**, c'est-à-dire appliquer **chez nous** les normes des Droits de l'Homme, même si des gains économiques nationaux en sont diminués, par exemple corriger le statut des saisonniers.

En conclusion, les cinq obstacles généralement soulevés pour retarder et empêcher notre participation à la CEE, ne sont pas insurmontables. Ce que les événements nous imposent doit être aménagé au nom de l'essentiel. Resserrer nos liens avec l'Europe c'est défendre la paix et la démocratie.

Le 22 juillet dernier, la Suisse a signé l'accord de libre-échange pour les produits industriels entre la Confédération et la Communauté économique européenne. Cet accord sera soumis à la votation populaire en décembre prochain.

Service civil: ACHTUNG !

Trois demandes d'organiser un service national pour les femmes ont été présentées au Conseil national, en 1971. Il nous faudra être attentives, lorsqu'elles seront à l'ordre du jour d'une prochaine session. Les voici :

Postulat de M. P. Schürmann
(24 juin 1971)

Service social volontaire

La pénurie de main-d'œuvre dans certains services de caractère social, tels que les soins donnés aux malades, l'aide à la vieillesse, les soins donnés aux enfants, etc., s'accroît avec le temps ; peut-être même que de semblables services ne pourront plus être assurés.

C'est pourquoi il faudrait examiner à temps si l'on ne devrait pas créer un vaste service volontaire, qui permettrait avant tout à des femmes et à des jeunes filles, mais également à des personnes retraitées, de rendre à la communauté des services aussi indispensables que ceux-ci.

Il s'agit en premier lieu d'examiner les modalités de la création d'un pareil service sur le plan national, en collaboration avec les cantons, les communes et les organisations privées. Le Conseil fédéral est invité à faire en sorte que les études nécessaires soient entreprises.



France

Les élues municipales en augmentation

On a enregistré en France un accroissement des femmes élues aux dernières élections municipales de 1971. 20 684 siègent maintenant dans les conseils au lieu de 11 250 et il y a maintenant 677 femmes maires contre 284 avant.

Ceci témoigne de la prise de conscience des femmes sur leur rôle béné-

Parmi les nombreuses votations ayant eu lieu le 24 septembre partout en Suisse à côté de celle concernant l'interdiction de l'exportation d'arme qui a été, on le sait, refusée) signalons :

A GENÈVE : NON à l'octroi du droit de vote aux jeunes à partir de 18 ans.

A OBWALD : OUI au vote des femmes sur le plan cantonal.

A KERNS, commune d'Obwald : NON au droit de vote des femmes sur le plan communal (pour la deuxième fois en six mois) par 238 oui contre 370 non et 53 % de participation au scrutin. L'une des sept communes du demi-canton d'Obwald a ainsi conquis le titre de « la commune la plus antiféministe de Suisse ». Et ce sont les paysans qui revendiquent cet « honneur ».

fique dans la cité, première école de civisme, premier apprentissage des responsabilités collectives de la vie publique ou elles peuvent résoudre les problèmes concrets liés à la vie quotidienne d'une cité.

C'est également au moyen d'une action auprès des grands organismes internationaux par l'intermédiaire de publique éminentes (Mlle Chaton pour la France) qu'on peut travailler, porter les droits des femmes à leur achèvement et amener progressivement à en bénéficier celles qui en sont encore exclues. C'est pourquoi l'Amicale des Elues municipales participe aux séminaires internationaux qui ont pour sujet le rôle de la femme dans la cité.

L'Amicale a organisé un colloque à la Maison de l'Europe à Paris, entre élues municipales européennes. Elle compte réunir à nouveau au printemps des élues municipales européennes et espère avoir une large participation de femmes anglaises à l'heure où leur pays va entrer dans le Marché Commun. Son devoir est de faire prendre conscience toujours davantage aux femmes qu'aucun domaine politique, économique, social ne doit demeurer fermé à l'imaginaire créatrice de la moitié du genre humain. C'est à cette tâche exaltante de participation à la vie publique que se consacre l'Amicale internationale des Elues municipales et des Collectivités locales.

Motion de M. M. Tanner, Zurich
(30 novembre 1971)

Service civil obligatoire pour les Suissesses

Le Conseil fédéral est invité à créer les bases constitutionnelles qui permettront d'introduire un service civil obligatoire pour les Suissesses.

Postulat de M. P. Tschopp
(30 novembre 1971)

Service social pour les jeunes Suissesses

Le Conseil fédéral est invité à élaborer, après avoir entendu les cantons et les communes, ainsi que les associations féminines et les groupements de jeunesse intéressés, un projet de dispositions relatives à la création d'un service social obligatoire pour les jeunes Suissesses.

Cosignataires : Albrecht, von Arx, Birrer, Blunsky, Bommer, Breitenmoser, Carruzzo, Dürr, Duss, Egli, Gasser, Hackhofer, Hagmann, Hürlimann, Lehner, Müller (Lucerne), Schib, Schrengberger, Schuler, Stadler, Tenschio, Tissières, Trottmann.

Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi du mois
Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal
Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable
Huguette Nicod-Robert
Le Crêt-des-Pierres
1092 Belmont

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12-11791

Publicité
Annonces-suisse S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an : Suisse Fr. 15.—
étranger Fr. 17.—
de soutien Fr. 20.—
Imprimerie Nationale, Genève